



## PRESENTATION

Le département Sport de la FFPS Commission Nationale Mouche, a souhaité relancer la Coupe de France des Clubs en 2020.

Nous partons sur un principe un peu équivalent aux PN réservoir sur le format.

- Equipe de 3 pêcheurs d'un même club
  - Contrôle par l'équipe d'à côté
  - Tous les types de licence peuvent participer (loisir ou compétition)
- On garde ainsi l'esprit d'avant

Nous espérons que ce format plus flexible, plus ouvert, trouvera un écho positif auprès des clubs et répondra à leurs attentes.

## LIEUX

Le Domaine des 3 chênes  
Réservoir de pêche à la mouche  
Rue de Roderen  
68800 LEIMBACH

## CONTACT

TÉLÉPHONE :  
06 89 30 38 46

SITE WEB :  
<https://www.facebook.com/ledomainedes3chenes/>

E-MAIL :  
[CMVT@orange.fr](mailto:CMVT@orange.fr)

## ORGANISATION

Club Mouche Vallée de la Thur

# COUPE DE FRANCE DES CLUBS

## Sélectif 2020

Dimanche 1 novembre 2020

## COMPETITION

- Les sélectifs se font sur une journée partout en France et sont ouvert à tous les clubs affiliés. Ainsi, un club parisien peut parfaitement participer à un sélectif fait en Alsace. Les clubs peuvent participer à autant de sélectif qu'ils le désirent et peuvent présenter des équipes différentes. A l'issu de chaque sélectif, les clubs gagnent des points. Les 2 meilleurs résultats permettent de faire le classement des clubs.

- Une même région peut organiser plusieurs sélectifs.

- Pour la finale, le lieu proposé détermine le nombre de club convoqué en fonction de sa capacité d'accueil. Les clubs sélectionnés le sont en fonction du classement obtenus lors des sélectifs.

- S'il n'y a pas de proposition de lieu pour la finale, le classement des sélectifs sera utilisé pour le classement final. Le règlement FFPS Commission Mouche 2020 est appliqué.

## INSCRIPTIONS

Le montant de l'inscription est fixé à 45.00 € par pêcheur, soit 135.00 € par équipe

Pêcheur 1 :  
N° licence :

Pêcheur 2 :  
N° licence :

Pêcheur 3 :  
N° licence :

Nom du Club :

Le montant est à réglé par chèque à l'ordre de, **Commission Mouche Grand Est** et à renvoyer, complété, à **David Synold, 15 avenue du Blosen 68800 Thann, avant le 25 octobre 2020.**

